

## La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

Février 2023

### Bon à savoir



**La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences** est une méthode visant à adapter l'emploi, les effectifs et les compétences aux exigences stratégiques de votre Entreprise ou Association.

Il est important de mettre en place un Plan de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences afin d'assurer et d'anticiper l'évolution future de l'Entreprise ou l'Association.

**Quel que soit le secteur d'activité, une Entreprise ou Association doit s'adapter aux modifications de son environnement interne ou externe.**

**La Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétence sert à gérer plusieurs situations**

- Recrutement
- Qualification des salariés
- Formation

**La Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences** offre aux Entreprises et Associations

- Une valorisation des compétences
- Une meilleure gestion de carrière
- Une adaptabilité à la conjoncture économique et technologique

### Le point juridique...

Le Comité Social et Economique est consulté sur les orientations stratégiques de l'entreprise. Cette consultation porte, en outre, sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, sur les orientations de la formation professionnelle et sur le plan de développement des compétences, L 2312-24 alinéa 1 du Code du Travail.

### Pour aller plus loin...

**La Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences** est l'occasion, pour l'Entreprise ou l'Association, d'investir en formations pour développer de nouvelles compétences, ou remplacer des compétences devenues obsolètes. A noter qu'il existe un observatoire prospectif et analytique des métiers de chaque branche professionnelle afin d'accompagner les Entreprises dans la définition de leurs politiques de formation et les salariés dans l'élaboration de leurs projets professionnels